

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M ^{alc}	qui a donné procuration à	Mme ROHEL Conseillère M ^{alc}
M. VERNEUIL	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. PALAT Conseiller M ^{al}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

019 - OBJET : Désignation des représentants de la commune auprès de l'Association des Cinémas de Proximité de la Gironde

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir le développement et la promotion du cinéma de proximité, en tant qu'outil de diffusion culturelle et d'animation du territoire ;

Considérant que l'Association des Cinémas de Proximité mène des actions en faveur de la diffusion cinématographique, accompagne les collectivités dans leurs projets et participe à la gestion et à la valorisation des équipements cinématographiques ;

Considérant que la commune de Lesparre-Médoc est adhérente de cette association et bénéficie de son expertise, de ses actions culturelles et de son réseau professionnel, contribuant ainsi au dynamisme culturel local ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette association ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De désigner les représentants de la commune de Lesparre-Médoc au sein de l'Association des Cinémas de Proximité de la Gironde ainsi qu'il suit :

- ☞ En qualité de représentant titulaire :
Madame Sylvaine MESSYASZ
- ☞ En qualité de représentant suppléant :
Madame Danielle HUE

☞ D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20260409-0019-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 10/04/2026



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD